

LA DÉFENSE
DES DROITS
DE L'HOMME

Le prix du silence

Juliette Hignard

École des avocats de Rennes

Malte est une île paradisiaque, un archipel aux côtes ourlées de criques turquoise où viennent plonger chaque année près d'un million et demi de touristes insouciantes.

Malte est un fleuron culturel européen avec ses temples classés au patrimoine mondial de l'humanité et sa capitale fortifiée, La Valette, désignée « Capitale européenne de la culture 2018 ».

Malte n'est pas une dictature ni même un régime autoritaire.

Plus petit État membre de l'Union européenne depuis son adhésion en 2004, Malte respecte et promeut à ce titre les valeurs de liberté et de démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme.

Pourtant, le 16 octobre 2017, à Malte, une femme a été tuée dans l'explosion de sa voiture, causée par une bombe qui y avait été soigneusement dissimulée.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du jury, Mesdames Messieurs,

Daphne Caruana Galizia était une femme dans la fleur de l'âge. Elle avait 53 ans et sa mort laisse démunis Peter, Matthew, Andrew et Paul.

Daphne Caruana Galizia était une journaliste, armée de la seule force de ses convictions : la liberté, l'intégrité, la transparence.

Daphne Caruana Galizia était une investigatrice acharnée, déterminée à révéler la corruption et la cupidité des puissants.

Elle l'a payé de sa vie.

Depuis le début de sa carrière, Daphne Caruana Galizia dénonçait sans relâche les compromissions des gens de pouvoir. Son blog était la bête noire du gouvernement maltais qui y figurait souvent en bonne place.

Parmi tant d'autres reportages, elle a ainsi mis au jour le volet maltais des *Panama Papers* ; elle a participé à la découverte des *Malta Files* ; elle a révélé les zones d'ombre tapies dans le lucratif programme officiel de vente des passeports maltais.

Ce sera son dernier fait d'armes.

Fraude fiscale. Trafic d'influence. Blanchiment. Corruption. Cette délinquance en col blanc qui sacrifie l'intérêt général sur l'autel du profit individuel.

Daphne Caruana Galizia ne dénonçait pas ces fléaux par rancune ou intérêt personnel.

Elle écrivait sur des agissements qu'il est indispensable de combattre pour préserver le bien commun et les droits de chacun. Pour garantir le respect des principes démocratiques sans lesquels il devient vain pour nous, citoyens, de placer notre confiance dans ceux que nous portons au pouvoir par notre suffrage.

En cela, Daphne Caruana Galizia incarnait ces « chiens de garde de la démocratie » que la Cour européenne des droits de l'homme protège.

Par sa libre expression, elle garantissait le droit de tous à l'information.

On a beaucoup critiqué une supposée dictature de la transparence mais c'est bien l'opacité qui tue.

Le 16 octobre 2017, à 14 h 58, un simple SMS a semé le chaos à Bidnija et dans la vie de la famille Galizia.

Alors qu'il venait de saluer sa mère qui partait au travail, Matthew a entendu deux explosions retentir dans les collines parsemées de maquis de Mosta.

Tout de suite il a su.

Puis il est sorti et il a vu.

L'épaisse colonne de fumée noire dans le ciel ensoleillé.

Et les membres de sa mère éparpillés autour de la carcasse fumante de sa voiture.

Une méthode mafieuse qui révèle la détermination des assassins de Daphne. Déterminés à faire taire sa voix mais trop lâches pour affronter son regard.

Ce lundi 16 octobre 2017 n'était que le funeste épilogue d'un long feuilleton de menaces, de harcèlement et d'intimidation.

La maison de Daphne avait déjà été incendiée à deux reprises ; elle avait un matin retrouvé le chien de la famille égorgé devant sa porte ; elle avait à nouveau dénoncé des menaces de mort, quinze jours auparavant.

L'État maltais a donc failli à son devoir de protection de la journaliste, devoir qui lui incombait pour garantir effectivement la liberté d'expression au sens de l'article 10 de la Convention européenne¹.

Au jour de sa mort, Daphne Caruana Galizia était visée par 47 poursuites en diffamation.

Oui, ceux qui veulent à tout prix faire taire les voix dissonantes des journalistes indéliçats n'utilisent heureusement pas toujours la voix des armes. L'intimidation judiciaire à coup de plaintes et de procès est la nouvelle arme qui s'affûte dans les prétoires de nos démocraties européennes. Et dans ces procédures abusives, l'argent est le nerf de la guerre.

L'argent, encore.

On appelle cela des poursuites stratégiques contre la mobilisation publique.

Des poursuites-bâillons.

¹ La Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, plus connue sous le nom de Convention européenne des droits de l'homme, est un traité du Conseil de l'Europe, ouvert à la signature le 4 novembre 1950 et entrée en vigueur le 3 septembre 1953. [N.D.E.]

Des armes de dissuasion massive.

La Cour européenne affirme pourtant, je cite, que « *la liberté d'expression vaut non seulement pour les informations ou idées accueillies avec faveur ou considérées comme inoffensives mais aussi pour celles qui heurtent, choquent ou inquiètent*² ».

Assurément les articles de Daphne Caruana Galizia n'étaient pas inoffensifs. Ses enquêtes menaçaient les petits arrangements et les grands profits de ceux sur lesquels elle écrivait.

Alors on l'a tuée.

Car si la liberté d'expression a été brimée, c'est surtout le droit fondamental à la vie de Daphne qui a été violé. Une atteinte irréversible.

Ce droit à la vie protégé par l'article 2 de la Convention européenne n'implique pas uniquement le droit d'être protégé contre la mort. Lorsqu'il est trop tard, la Cour européenne affirme à cet égard qu'il en découle toujours l'obligation positive pour les États parties de conduire une enquête effective et indépendante.

Alors les autorités maltaises ont enquêté sur l'assassinat de Daphne Caruana Galizia, bien sûr. Elles ont même promis un million d'euros de récompense à quiconque fournirait des renseignements utiles aux investigations.

L'argent, toujours.

Trois suspects ont bien été arrêtés. Trois hommes, braqueurs, membres du crime organisé. Trois hommes sur lesquels Daphne n'avait jamais écrit une ligne.

Des exécutants peut-être.

L'enquête qui permet l'arrestation des hommes de main sans même s'intéresser au cerveau qui commande est-elle une « enquête effective » au sens où on l'entend à Strasbourg ?

² CEDH, arrêt Handyside c. Royaume-Uni du 7 décembre 1976, § 49. [N.D.E.]

À ce jour la piste d'un commanditaire politique est écartée.

S'agit-il d'une conclusion « indépendante » au sens où on l'entend à Strasbourg ?

Cette connivence entre justice et pouvoir politique au cœur de l'Union européenne est un renoncement aux principes les plus élémentaires d'une justice indépendante et impartiale. Une trahison des fondements de l'État de droit.

Alors, certes, le courage de ces journalistes investigateurs ne reste pas toujours lettre morte : les enquêtes dénonçant la délinquance économique et financière sont récompensées par les prix de presse les plus prestigieux : Albert-Londres, Pulitzer.

Et, en ce qui concerne Daphne, les journalistes du collectif *Forbidden Stories* poursuivent ses enquêtes, pour porter et faire vivre son combat.

Pour que sa mort ne soit pas vaine.

Malheureusement, l'assassinat de Daphne n'est pas un cas isolé.

Faire taire à tout prix les voix dérangeantes des journalistes trop curieux n'est pas une maladie orpheline des régimes totalitaires, c'est l'épidémie qui gangrène nos démocraties.

Alors, cessons d'alimenter ce culte du secret qui renforce le poids de la censure.

Assurons-nous que les bâillons ne soient plus jamais linceuls.